



INFORMATIONS TRANSPORTS SCOLAIRES 2017-2018

Chers parents,
Chers élèves,

Afin que les transports scolaires se déroulent dans de bonnes conditions, nous vous demandons de prendre connaissance de la charte ci-dessous et de signer le coupon-réponse. Un grand merci de le retourner aux enseignants respectifs.

CHARTE D'UTILISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES (à conserver)

- ° L'heure indiquée sur les horaires est l'heure de départ du bus. La ponctualité est impérative.
- ° **En cas d'absence**, il est nécessaire d'avertir le conducteur du bus par téléphone ou par message.

Stéphanie Humair : 077 460 28 38



nouveau numéro

- ° Les élèves doivent respecter les consignes de sécurité en attendant le bus et à l'approche de celui-ci, se retirer de manière à ne pas gêner les manœuvres du véhicule.
- ° Lorsque l'enfant s'installe dans le bus, il s'assied, attache sa ceinture de manière correcte, ne joue pas avec le réglage de celle-ci et ne l'enlève qu'une fois arrivé à destination. Une fois installé, l'élève ne change plus de place durant le parcours.
- ° Les élèves respectent les personnes (enfants et conducteur) ce qui inclut le fait de saluer le conducteur. Les sacs restent fermés, les élèves ne mangent pas et ne boivent pas dans le bus et font leur possible pour garder le véhicule propre.
- ° Les élèves ne doivent pas gêner par des bruits excessifs ou un comportement inadapté la conduite du conducteur.
- ° La projection de boules de neige ou autres objets contre le bus est interdite.
- ° Si un enfant manque le bus, il doit se rendre dans une classe de sa commune.

Nous vous rappelons que ce service de bus vous est mis à disposition par notre cercle scolaire, mais que ce n'est pas une raison pour que chaque utilisateur en fasse son horaire à la carte. Merci de votre compréhension.

La Commission d'école